



Direction de la Jeunesse et des Sports
Sous-Direction de la Jeunesse

2020 DJS 131 DDCT Subventions (264.900 euros), 8 conventions annuelles d'objectifs et 8 avenants à convention annuelle et pluriannuelle d'objectifs avec 49 associations de jeunesse (10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 18^e, 19^e, 20^e)

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris soutient activement les associations œuvrant en faveur de la jeunesse dans la capitale. Afin de promouvoir localement le développement de leurs actions en faveur des jeunes Parisiennes et Parisiens, ce soutien peut prendre diverses formes, qu'il s'agisse d'une aide à la mise en place d'actions ciblées, de manifestations exceptionnelles ou bien d'une participation au fonctionnement courant de ces associations.

Dans le contexte exceptionnel de l'épidémie de covid-19 et à la suite des mesures gouvernementales prises pour la gestion de cette crise sanitaire, ces structures se sont trouvées dans l'obligation de revoir leur programmation en cours ainsi que l'organisation du travail de leur équipe (télétravail et chômage partiel). Selon les situations, elles ont dû soit procéder à l'adaptation voire à l'annulation de certaines manifestations ou activités jeunesse, soit prévoir leur report à des dates ultérieures qui restent parfois à arrêter.

La présente délibération apporte un soutien financier au titre de la jeunesse à 41 associations intervenant dans les quartiers populaires des 10^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements et 8 associations en faveur des jeunes Parisiennes et Parisiens de 13 à 30 ans. La détermination du montant des subventions a tenu compte de l'intérêt des actions proposées et du nombre de jeunes en bénéficiant.

Il est ainsi proposé d'attribuer :

- une subvention d'un montant de 1.000 euros à l'association A Toi Théâtre (10^e) pour son projet « Atelier Théâtre Intergénérationnel » destiné à encourager et développer une pratique du théâtre amateur de qualité, favoriser les rencontres entre les artistes et différentes générations et participer à une plus grande diffusion et connaissance de la langue française. Diverses formes théâtrales adaptées aux spectacles de rue ou en salle et des ateliers et des stages pour tous (adultes, jeunes, enfants et personnes en situation de handicap) sont proposées tout au long de l'année ;

- une subvention d'un montant de 1.500 euros à l'association Les Quatre Horizons (10^e) pour son projet « Ateliers d'expressions culturelles en direction des jeunes » destiné à développer leurs capacités créatives et artistiques et favoriser le lien

social. La participation des jeunes à l'ensemble des festivités (soirées contes, banquet annuel, Fête du Printemps, Fête de la Musique) notamment place Sainte Marthe est encouragée ;

- une subvention d'un montant de 3.000 euros à l'association Ngamb'Art (10^e) pour son projet « 10^e Jeunes Talents » destiné à accompagner des groupes de jeunes dans leur travail de création artistique (musique et danse). L'évènement se déroulera cette année via une application numérique ;

- une subvention d'un montant de 13.000 euros à l'association 11ème Évènements (11^e) pour son projet « Festival Onze Bouge 2020 » qui met à l'honneur les arts de la rue dans l'espace public avec une volonté de soutien à la création artistique atypique s'adressant au plus grand nombre. Le festival se déroulera du 3 au 6 septembre 2020 ;

- une subvention d'un montant de 2.000 euros à l'association ACP La Manufacture Chanson (11^e) pour son projet jeunesse « Création Rap et découverte des métiers de la musique ». Destiné à des jeunes du quartier de la Roquette ; il ouvre sur les métiers de la musique et initie aux différentes disciplines liées à la création musicale. À travers ces pratiques, la mixité et la qualité des relations filles/garçons, l'environnement socioprofessionnel et la liberté d'expression sont également abordés ;

- une subvention d'un montant global de 7.500 euros à l'association Paris Est Mouv' (11^e) dont :

o5.000 euros (au titre de la jeunesse DJS-SDJ) pour son fonctionnement. Malgré le contexte exceptionnel de l'épidémie de covid-19, l'association est parvenue à maintenir ses activités événementielles tout en adaptant sa programmation. Ce financement permet donc de soutenir l'accueil organisé chaque mardi, mercredi et vendredi, les échanges et les débats citoyens mensuels organisés sous forme de tables rondes, ainsi que les quatre évènements annuels de l'association ;

o1.500 euros (au titre de la Politique de la Ville DDCT-SPV) pour son projet « Ateliers réguliers d'écriture rap/slam » qui donne la priorité aux filles dans une discipline souvent réservée aux garçons. Inscrit dans le contexte historique et culturel du hip hop, cet atelier réunit différentes formes d'écriture : chanson, poésie urbaine, etc ;

o1.000 euros (au titre de la Politique de la Ville DDCT-SPV) pour son projet « Ateliers réguliers de danse Hip Hop » qui enseigne les bases techniques du Hip Hop et accompagne la création d'une ou plusieurs chorégraphies présentées au public lors des évènements ;

- une subvention d'un montant de 1.000 euros à l'association Ateliers Arc En Ciel 12 (12^e) pour son projet jeunesse « Permettre au public jeune du 12^e d'accéder à des activités d'expression manuelle et corporelle ». La variété des disciplines proposées et expérimentées librement laisse aux jeunes la possibilité de choisir celle qui correspond le mieux à leurs attentes ;

- une subvention d'un montant de 6.000 euros à l'association La Camillienne (12^e) pour son projet jeunesse « Accueillir et accompagner les 11-25 ans » qui se décline

en deux actions. La première propose tout au long de l'année des actions et des animations pour les jeunes dans lesquelles ils sont parties prenantes. La deuxième action a pour objet de favoriser et de valoriser l'engagement associatif et citoyen des jeunes par le biais de camps de vacances et d'implication dans des événements de quartier ;

- une subvention d'un montant de 2.000 euros à l'association UGOP, Une Goutte d'Organisation Productions (12^e) pour le fonctionnement de son Pavillon culturel qui est un lieu citoyen et collaboratif de référence pour les jeunes du quartier Daumesnil – Vallée de Fécamp et qui contribue à dynamiser la vie locale ;

- une subvention d'un montant de 2.000 euros à l'association Compagnie Corossol (92) pour son projet dans le 13^e arrondissement « De l'héritage culturel à l'identité citoyenne » qui vise à co-construire un projet participatif à partir de la représentation « SAÏGON/PARIS Aller simple », dernière création de l'association avec une soixantaine de jeunes du Quartier Oudiné-Chevaleret (13^e) autour de la question de l'héritage culturel et de l'identité citoyenne ;

- une subvention d'un montant de 3.000 euros à l'association Deuxième Groupe d'Intervention (92) pour son projet dans le 13^e arrondissement « L'Atelier de Curiosité Urbaine – L'Escale » qui vise à mettre en place, à partir de propositions artistiques, une dynamique de rencontres, d'échanges et de solidarités avec les habitants de la résidence Amiral Mouchez (13^e). Une attention particulière sera accordée aux jeunes ;

- une subvention d'un montant de 3.500 euros à l'association GAREF Paris (13^e) pour son action « Club de jeunes GAREF Paris – Activités scientifiques et techniques ». Par une pratique assidue d'activités scientifiques dans le cadre d'ateliers hebdomadaires ou de stages, elle soutient quelques 200 jeunes filles et garçons, à s'orienter vers des filières scientifiques créatrices d'emploi ;

- une subvention d'un montant de 1.000 euros à l'association Les Jardins Numériques (13^e) pour son projet dans le 14^e arrondissement « Ateliers Fabrication de marionnettes et techniques d'animation multimédia » qui vise à favoriser l'expression et la créativité des jeunes participants. Ces ateliers et les œuvres réalisées feront l'objet d'une restitution en ligne sous la forme d'une exposition multimédia ;

- une subvention d'un montant de 9.000 euros à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Petit Bain (13^e) pour ses actions en direction de la jeunesse. Elle promeut les démarches artistiques innovantes et transdisciplinaires et favorise la promotion de jeunes artistes, notamment par le biais du dispositif « Place to Be » mené en partenariat avec des équipements jeunesse parisiens. Elle offre une programmation musicale, des résidences pour artistes, des ateliers de danse, des projections, des spectacles, du jardinage, des actions pédagogiques et culturelles ;

- une subvention d'un montant de 1.000 euros à l'association Arzazou (14^e) pour son projet « Ateliers Arts plastiques des vacances ». Destinés aux jeunes du quartier Politique de la Ville Didot-Porte de Vanves des séances de deux heures d'arts plastiques (peinture, dessin modelage, collage, land art, brico recyclage écolo...) sont dispensées durant les vacances scolaires ;

- une subvention d'un montant de 6.000 euros à l'association des Loisirs Résidentiels des Mariniers -LOREM (14^e), qui propose de nombreuses activités autour du numérique (inclusion et création), pour le développement du Fablab qui bénéficie aux jeunes de 16 à 30 ans (formation, ateliers) et dont l'activité innovante et qualitative permet de développer des projets partenariaux avec les acteurs locaux, notamment le Centre Paris Anim' Marc Sangnier ;

- une subvention d'un montant de 5.000 euros à l'Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation – APASO (14^e), qui propose des accompagnements psychologiques, sociaux et juridiques aux Parisien·ne·s les plus fragiles, pour son projet « Droit, accès au droit et insertion » qui s'inscrit dans les parcours d'orientation professionnelle des jeunes du sud de Paris particulièrement, afin de les informer de leurs droits et obligations, et leurs effets dans le cadre social, familial et professionnel ;

- une subvention d'un montant de 1.000 euros à l'association Etoile et Compagnie (14^e) pour son action « Ateliers théâtre forum contre les dangers du monde numérique pour adolescent.es » qui participe au développement de la confiance en soi chez les jeunes en favorisant leur réflexion et leur esprit critique, elle vise également à les responsabiliser et à prévenir les risques sur la santé, liés à l'utilisation excessive des applications et outils numériques ;

- une subvention d'un montant de 2.500 euros à l'association Le Fil de Soie (20^e) pour son projet Sensibilisation aux Arts du cirque - Porte de Vanves - 14^e » qui vise à faire découvrir, chaque année, à plusieurs centaines de jeunes le monde du spectacle vivant par le biais d'ateliers, de stages et de manifestations. L'ensemble de ces activités a pour effet, de contribuer à développer l'estime de soi et la confiance chez les jeunes ;

- une subvention d'un montant de 3.000 euros à l'association Tatane (11^e) pour son action dans le 14^e arrondissement qui favorise le lien social et le vivre ensemble sur le territoire par le biais d'ateliers, de matchs de foot spontanés, de tournois de foot intergénérationnels, de projets de médiation et d'actions de promotion du sport féminin ;

- une subvention d'un montant de 1.500 euros à l'association Animation Jeunesse Loisirs (AJL) (18^e) pour son action « Tous ensemble, donnons vie à notre quartier » à l'attention d'une centaine de jeunes parisiens·ne·s. L'association envisage de co-construire avec les jeunes et les familles de la résidence Valentin Abeille un planning de sorties culturelles, sportives et d'animations pour la fin d'année 2020 ;

- une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Avenir + (18^e) pour son action « Accompagnement scolaire » qui vise à réduire les inégalités scolaires par un accompagnement individualisé adapté en étroite collaboration avec les familles et les équipes éducatives. L'association intervient au sein même de l'établissement scolaire pour une plus grande efficacité et visibilité. La mise à disposition d'un passeport AVENIR + permet aux jeunes de mesurer pleinement la progression des objectifs qu'ils se sont fixés. Leur rapport au savoir se modifie et ils s'éloignent progressivement d'une situation de décrochage ;

- une subvention d'un montant de 2.000 euros à l'association Compagnie Résonances (18^e) pour son projet « Art'fterwork, action artistique au service de l'initiative et de l'autonomie des jeunes ». Il a pour objet de favoriser la mixité culturelle, artistique et sociale et de lutter contre toutes formes de discriminations. Il se décline sous la forme d'ateliers hebdomadaires (formations et programmation) et d'évènements bi-mensuels « *Art'fter work* ». Les concerts proposent de la musique, de même que des manifestations de danse, des expositions et des *stands up* comiques ;

- une subvention d'un montant de 2.000 euros à l'association La Sierra Prod (18^e) pour son projet « Passages, atelier photographique argentique et numérique ». La démarche pluridisciplinaire (cinéma, photographie, musique) de l'association en faveur du jeune public s'articule autour du projet de renouvellement urbain du quartier de la Porte de Clignancourt à la Porte Montmartre et notamment son impact sur les habitudes de vie des habitant·e·s. Les langages cinématographique, musical et photographique agissent comme vecteur de lien social. Dans ce cadre, La Sierra Prod initie et accompagne la création d'œuvres par et pour les jeunes habitant·e·s du quartier ;

- une subvention d'un montant de 1.000 euros à l'association Loisirs Insertion Familles Éducation Sports (LIFES) (18^e) pour son projet « Sporientation » qui vise à proposer des actions sportives, culturelles et de loisirs en direction de tout public et plus particulièrement les jeunes en situation de vulnérabilité sociale et ainsi de favoriser leur épanouissement physique et mental ;

- une subvention d'un montant de 2.000 euros à l'association Oasis 18 (18^e) pour son projet « Préventions liés au numérique ». Destiné à une cinquantaine de jeunes parisien·ne·s, il consiste en des temps de sensibilisation afin de mettre l'accent sur le danger des écrans, d'internet, des réseaux sociaux (pornographie, cyber-violence etc..) et sur l'isolement lié à la pratique intensive des outils technologiques ;

- une subvention d'un montant de 2.000 euros à l'association Paris Basket 18 (18^e) pour son action « Atelier de parole "l'entre-actes" » qui vise à proposer un espace collaboratif de parole à une trentaine de collégiennes du collège Gérard Philippe afin de résoudre leurs problématiques individuelles ;

- une subvention d'un montant de 1.000 euros à l'association Quartierlud (18^e) pour son action « Atelier jeux découverte et création » qui vise à faire découvrir aux jeunes une nouvelle approche du jeu de société. À partir de septembre 2020 une vingtaine de jeunes bénéficiera d'ateliers de création/conception de jeux de société et partagera ensuite ses réalisations avec d'autres structures associatives de l'arrondissement ;

- une subvention d'un montant de 3.000 euros à l'association RapTz Rapporteur (18^e) pour son projet « Habitants de tous âges, reporters de quartiers de la Chapelle à Porte de la Chapelle ». Il vise à mettre en place des actions radiophoniques événementielles et régulières pour favoriser l'éducation aux médias des jeunes. Au travers de la création radiophonique, les jeunes seront amenés à animer des plateaux radio et à réaliser leurs propres contenus

radiophoniques sous des formes aussi diverses que des interviews, des reportages, des cartes postales sonores ou des émissions de radio ;

- une subvention d'un montant de 2.000 euros à l'association Slam ô Féminin (18^e) pour son fonctionnement. Par la pratique du slam et la mise en œuvre de spectacles, l'association Slam ô Féminin favorise l'expression des idées et le dialogue entre les jeunes. Elle intervient notamment sur les questions d'égalité entre filles et garçons et participe également à l'amélioration du lien social intergénérationnel et à l'insertion par la création et l'animation artistique. Les talents sont valorisés lors de la présentation et la diffusion des créations ;

- une subvention d'un montant de 3.000 euros à l'Association de Prévention Spécialisée et d'Accompagnement des Jeunes (APSAJ) (19^e) pour son action « Le Point Accueil et Ecoute Jeunes » qui propose un lieu ouvert et convivial pour répondre au besoin des jeunes d'être entendus, accompagnés et soutenus dans leur scolarité, l'accès à la formation et à l'emploi ;

- une subvention d'un montant de 3.000 euros à l'association Ebony & Ivory (19^e) pour son projet « Quartiers en éveil » afin de promouvoir et accompagner les jeunes amateurs ou en voie de professionnalisation dans leurs projets de créations artistiques (danse et chant) ;

- une subvention d'un montant de 5.000 euros à l'association Korhom (19^e) pour son projet « Jeunesse 2020 – Dynamiques de territoire » visant à développer la capacité d'engagement citoyen et de pouvoir d'agir des jeunes en dynamisant leur quartier à travers la mise en place d'animations et d'actions sur l'espace public. Il s'agit également de développer le lien social avec une dimension interculturelle et intergénérationnelle ;

- une subvention d'un montant de 3.000 euros à l'association Les Jeunes en Place (19^e) pour son projet « Habitants et jeunes s'impliquent dans la vie de leur quartier par l'intermédiaire d'activités d'expression et pratiques artistiques ». Des jeunes sont accompagnés dans la réalisation de projets collectifs : créations musicales, organisation d'évènements, réalisation de reportages, d'émissions et de débats ;

- une subvention d'un montant de 1.500 euros à l'association Paris ACASA Futsal (10^e) pour son projet dans le 19^e arrondissement « Paris ACASA La Citoyenneté active » qui vise, en complément de son activité sportive, à développer une dimension citoyenne active avec les jeunes licenciés du club et plus largement avec les jeunes du quartier Michelet/Alphonse-Karr. Une démarche collaborative avec les jeunes et des actions mutualisées inter-associatives sont mises en place ;

- une subvention d'un montant de 3.000 euros à l'association Robins des Villes (69) pour son projet dans le 19^e arrondissement « Les bobines de la Ville acte 4 » qui vise à favoriser l'appropriation de l'espace public par tous et notamment par les filles. Par la création de courts métrages proches de leurs centres d'intérêt, les jeunes sont amenés à s'engager et à participer à la vie de la cité ;

- une subvention d'un montant de 2.500 euros à l'association 129H Productions (20^e) pour son action « Le Grand Slam des Amandiers » qui vise à encourager

l'expression et la pratique artistique amateur dans des structures sociales et culturelles installées dans le quartier du Grand Belleville ;

- une subvention d'un montant de 1.500 euros à l'association AOCSA La 20e chaise (20^e) pour son projet « Rucher du 38 ». Durant l'été 2019, une quinzaine de jeunes a participé au changement d'emplacement du rucher, dans le quartier des Amandiers sur le toit d'un immeuble rue des Plâtrières (20^e). Cette nouvelle localisation permet de pérenniser l'action des jeunes sur ce projet initié en 2017 et de les placer en situation d'animation d'ateliers notamment à destination des habitants du quartier œuvrant dans les jardins collectifs avec qui ils partagent le même intérêt pour l'environnement ;

- une subvention d'un montant global de 5.000 euros à l'association Belleville Citoyenne (20^e) pour ses actions « Info XX béton : Un média fait par et pour les jeunes du 20^e arrondissement » (2.500 euros) et « Rimes & Rythme - Atelier de composition musicale » (2.500 euros). « Info XX béton » s'adresse à une soixantaine de jeunes, il vise à les sensibiliser aux médias à travers la pratique radiophonique et permet une immersion dans l'univers concret des radios associatives. « Rimes & Rythme » permet à 75 jeunes de bénéficier d'ateliers d'écriture et d'enregistrement durant lesquels ils reçoivent des conseils artistiques et techniques sur l'écriture et la composition ;

- une subvention d'un montant de 30.000 euros à l'association Les Hauts de Belleville (20^e) pour son « Projet jeunesse 11-25 ans » mis en œuvre à travers un large panel d'activités hebdomadaires, pendant les vacances scolaires ou de manière plus ponctuelle. Tout au long de l'année, les animations sportives, culturelles, de loisirs ou d'insertion favorisent l'autonomie des jeunes en leur permettant d'être pleinement acteurs de leurs choix. La promotion d'une citoyenneté active participe pleinement de ce projet ;

- une subvention d'un montant de 2.000 euros à l'association Socrate Organiser Créer des Relais d'Apprentissage Tous Ensemble (20^e) pour son action « Accompagnement à la scolarité 20^e Les Portes » visant à prévenir le décrochage scolaire des élèves de primaire et des collégien·ne·s grâce au parrainage par des lycéen·ne·s bénévoles. L'investissement de ces derniers leur offre un exemple concret de citoyenneté vers lequel se projeter.

- une subvention d'un montant de 3.000 euros à l'association Les Éclaireuses et Éclaireurs de France (EEDF), (93) pour son projet intitulé « EEDF - subvention au titre de la jeunesse aide à projet ». L'association contribue à la formation de la jeunesse par l'animation de groupes de jeunes selon les principes et la pratique du scoutisme. L'objectif principal de l'association est de favoriser le développement personnel de chacun et chacune dans un collectif harmonieux et soucieux des enjeux du vivre-ensemble. Elle se déploie sur le territoire parisien au travers des structures locales d'activités et propose des actions régulières de scoutisme et de formation de ses bénévoles. Elle sensibilise également les jeunes (15-30 ans) aux enjeux de société et à la participation citoyenne (budget participatif, conseil de jeunes, etc.) ;

- une subvention d'un montant de 3.000 euros à l'association Les Éclaireuses et Éclaireurs Israélites de France (EEIF), (7^e) pour son projet intitulé « Soutenir les

actions des EEIF ». La politique de l'association est de permettre à tout jeune, quel que soit son origine sociale, de participer aux activités et de vivre dans un cadre scout. Elle mène une politique active de formation interne et externe en faveur de ses membres. En 2020, l'association souhaite améliorer son offre de formation avec un plan qui s'articule autour de deux projets : un stage de formation national et des formations ciblées ayant pour but d'accompagner les responsables dans leur gestion quotidienne. Des soirées thématiques seront également mises en place pour permettre aux cadres bénévoles de se rencontrer, d'échanger et d'enrichir leurs connaissances et leur savoir-faire. L'association propose également des actions de solidarité en direction des plus démunis (enfants et personnes âgées notamment) ;

- une subvention d'un montant de 2.000 euros à l'association Les Éclaireuses et Éclaireurs de la Nature (73), pour le projet intitulé « Pérennisation des activités du groupe local de Paris EDLN ». L'association contribue à l'éducation des enfants et des jeunes et à leur engagement dans la vie sociale selon les principes et les méthodes du scoutisme. Elle organise ses actions autour de 3 axes principaux : le développement individuel pour aider les jeunes à construire leurs propres repères et ressources ; le développement collectif afin de donner aux jeunes des clés pour répondre aux enjeux de la société et favoriser l'engagement volontaire ; l'éducation au respect de l'environnement avec l'organisation d'actions dans le respect de la nature et de l'écologie. En 2020, l'association souhaite accroître la formation BAFA et BAFD destinée à une vingtaine de jeunes âgé·e·s de 18 à 30 ans et pérenniser le Groupe Local de Paris ;

- une subvention d'un montant de 8.000 euros à l'association Scouts et Guides de France (13^e) pour son projet intitulé « Aide au fonctionnement SGDF ». L'association contribue à l'éducation des enfants et des jeunes ainsi qu'à leur engagement dans la vie sociale selon les principes et les méthodes du scoutisme. Les deux axes de ce projet sont : la formation des animateurs et animatrices bénévoles à l'accompagnement des jeunes, notamment en participant au financement de leur formation BAFA et en proposant des modules spécifiques de formation pour les faire monter en compétences ; l'organisation d'évènements à destination des jeunes de 13 à 17 ans, notamment des week-ends permettant de découvrir de nouvelles activités et d'aller plus loin dans la prise d'autonomie ;

- une subvention d'un montant de 5.900 euros à l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ), (20^e) pour son projet intitulé « Animation d'un réseau de collectivités / mise en place du projet d'échange avec des jeunes ultramarins ». Dès 2001, la collectivité parisienne a voulu développer les espaces de démocratie participative dédiés aux jeunes, notamment par la création du Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ). Pour ce faire, la Ville de Paris a souhaité adhérer à l'ANACEJ qui assure l'animation d'un réseau de 400 collectivités et de nombreux partenariats internationaux, et s'appuyer sur son expertise. L'association souhaite développer les échanges entre jeunes engagé·e·s du CPJ et d'autres jeunes issus des mêmes dispositifs en France métropolitaine et ultra marine. En 2020, la volonté est d'organiser une rencontre en fin d'année, à Paris. Cette rencontre, sous la forme d'un échange de pratiques, portera sur les enjeux climatiques et la question de la mobilité. Elle aura pour principal objectif de nourrir la réflexion des jeunes Parisien·ne·s et ultramarin·e·s, engagé·e·s dans les

dispositifs de participation pour qu'ils et elles puissent peser sur les politiques publiques de leur territoire sur ces domaines.

- Une subvention d'un montant de 27.000 euros à l'association Hip Hop Citoyens pour son projet intitulé « Financement du festival Paris Hip Hop 2020, et travail annuel de fonctionnement de Hip Hop Citoyens. ». L'ensemble des actions de l'association visent à la formation et l'accompagnement des jeunes Parisien·ne·s par une approche historique, pédagogique et citoyenne de la culture Hip-Hop. Ce festival pluridisciplinaire dédié à la culture Hip-Hop propose ainsi de nombreuses manifestations dont des concerts, des expositions, des projections de documentaires, des conférences ainsi que des spectacles chorégraphiques et musicaux. Il vise à promouvoir les cultures urbaines auprès d'un large public en programmant des artistes amateur·rice·s parisien·ne·s et des artistes internationaux représentatifs des différentes facettes du mouvement Hip-Hop. Les événements, programmés en partenariat avec différentes structures œuvrant régulièrement pour le développement et la reconnaissance de la culture Hip-Hop, se déroule dans plusieurs salles parisiennes et des équipements franciliens.

Dans le contexte exceptionnel de l'épidémie de COVID-19 et à la suite des mesures gouvernementales prises pour la gestion de cette crise sanitaire, l'association Hip-Hop Citoyens organisera la totalité des événements de la 15^e édition de son festival dans le courant du second semestre 2020 ;

- Une subvention d'un montant de 3.000 euros à l'association Kiosquorama pour son projet intitulé « KIOSQUORAMA - demande de renouvellement d'aide ». L'association organise, depuis 2009, un festival artistique éco-citoyen, gratuit et itinérant dans les squares et kiosques parisiens. Cette manifestation propose des concerts d'artistes émergent·e·s et confirmé·e·s de musiques actuelles dans les kiosques à musique et un village éco-citoyen afin de découvrir les initiatives des associations locales et de partenaires engagés dans des actions en faveur du développement durable.

Kiosquorama entend à travers l'organisation de son festival, contribuer à la valorisation des territoires animés, de leur population et de leurs acteur·rice·s artistiques et éco-citoyens pour favoriser une démocratie locale participative, créative, innovante et responsable.

- une subvention d'un montant de 60.000 euros à l'association Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes de Paris (CLLAJ de Paris), (11^e). Elle a pour objet d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner les Parisiennes et Parisiens âgés de 18 à 30 ans à la recherche d'un premier logement.

De nombreux partenariats d'ordre général ou opérationnels sont établis avec des acteurs institutionnels, associatifs ou privés du logement des jeunes. Ainsi, le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ), la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRILH), le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation de Paris (SIAO), les bailleurs sociaux 3F et Action Logement ou encore les centres d'action sociale de Paris participent au développement de l'offre de logement du CLLAJ de Paris proposée aux jeunes et adaptée à leur situation. Il assure également de nombreuses permanences dans les Points Information Jeunesse de la Ville de Paris, au CIDJ, dans les Mairies des 12^e et 20^e arrondissements de même qu'à la Mission Locale de Paris.

Compte tenu de ces actions en faveur des jeunes Parisiennes et Parisiens des 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 18^e, 19^e, 20^e arrondissements et de leur adéquation avec les contrats jeunesse de ces arrondissements, je vous demande de bien vouloir attribuer ces subventions d'un montant total de 264.900 euros aux 49 associations de jeunesse.

Je vous demande également de bien vouloir m'autoriser à signer les 8 conventions annuelles d'objectifs et les 8 avenants à convention annuelle ou pluriannuelle d'objectifs ci-joints. Pour les 41 associations localisées dans les 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 18^e, 19^e, 20^e arrondissements, les montants proposés ont fait l'objet d'une concertation préalable avec les Mairies d'arrondissement concernées.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris